

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Emmaüs 33 Urgence Sociale - Mise en oeuvre du PLH - Subvention
d'équipement pour la construction de 10 chalets pour l'hébergement d'urgence
sur la commune de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du PLH la CUB s'est engagée à lutter contre l'habitat précaire et insalubre, à accompagner les parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie et à contribuer à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

La question des squats est une préoccupation majeure sur le territoire de l'agglomération bordelaise qui fait l'objet depuis 2009 d'un travail partenarial avec les services de l'Etat et les communes concernées.

Une MOUS a été lancée en 2010 sur des sites prioritaires occupés par des ressortissants bulgares ou roumains, citoyens de l'Union Européenne. L'objectif est de lutter contre le phénomène de squats en relogant en urgence, dans des conditions décentes, ces populations et en créant des lieux d'hébergement plus pérennes pour mieux les accompagner socialement.

Lors de la table ronde en Préfecture du 3 novembre 2010 sur le traitement de la problématique des squats, la CUB s'est engagée à rechercher dans son patrimoine, des solutions de relogement d'urgence pour les familles suivies dans le cadre de la MOUS, bâtiments ou terrains libres pouvant accueillir des chalets. Actuellement, sur 21 familles identifiées par le Centre d'Orientation Sociale (COS), 7 ont pu être relogées dans des biens mis à disposition par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les communes de Bègles, Blanquefort, Le Bouscat, Eysines et Carbon-Blanc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour trouver des solutions d'hébergement d'urgence, l'association Emmaüs 33 – Urgence Sociale a proposé la construction de chalets en bois.

Sollicitée, la CUB a donné un accord de principe pour participer au financement de 50 chalets en sachant que le Prefet a confié à l'association Emmaüs 33 – Urgence Sociale l'accompagnement social global des familles afin de favoriser leur bonne intégration sociale et professionnelle.

Ces chalets seront essentiellement destinés à reloger les familles roms, citoyens européens bulgares ou roumains en situation de squat sur le territoire communautaire.

Emmaüs est désigné par le Préfet, maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de chalets et missionné pour assurer l'accompagnement social des personnes relogées dans ces futurs logements.

D'ores et déjà, une première tranche de construction de 10 chalets est en cours sur le quartier Bacalan à Bordeaux. Situé derrière le bassin à flot n° 2, cours du Pré de Saint Maur, le terrain mis à disposition d' Emmaüs, appartient au Grand Port Maritime de Bordeaux. Pour cette première phase, l'association Emmaüs 33 – Urgence Sociale sollicite auprès de la CUB une subvention exceptionnelle de 30 000 euros.

L'offre de logement de cette opération est de 20 places.

Coût de l'opération pour 10 chalets :

1/ Nature des dépenses :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant total des dépenses
Achat de 9 chalets de 16 m 2 et 1 chalet de 24 m 2	164 525 €
Installations et raccordements	36 375 €
Total	199 900 €

2/ Plan de financement prévisionnel :

Ressources	Montant	%
Conseil Général de la Gironde	45 000 €	22,5
CUB	30 000 €	15
Ville de Bordeaux	25 000 €	12,5
Union Européenne	75 960 €	38
Sud Ouest Solidarité	16 200 €	8,1
Fonds Propres	7 740 €	3,9
Total	199 900 €	100

Une seconde tranche de construction de chalets est prévue : elle fera l'objet d'une prochaine délibération.

Tout comme l'opération décrite dans cette délibération, la CUB, en collaboration avec un ensemble de partenaires dont la Ville de Bordeaux et le Conseil général, participera financièrement à l'acquisition de ces futurs chalets. Elle financera également les frais de raccordement et d'installation du terrain s'ils ne sont pas pris en charge par l'opérateur. Ces opérations seront réalisées sur des terrains mis à disposition par la CUB ou les communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/1 2/2001 approuvant le PLH,
VU la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/0 2/2003 adoptant l'avenant PLH,
VU la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/0 7/2007 approuvant le PLH modifié,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet participe à renforcer l'offre en matière d'hébergement d'urgence pour les populations les plus défavorisées et à lutter contre l'habitat indigne,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention exceptionnelle de 30 000 € TTC est accordée à l'association Emmaüs 33 – Urgence Sociale pour le projet de construction de 10 chalets pour des relogements d'urgence

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'association

Article 3 :

La subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 23, fonction 5240, article 2315, programme HD04, CRB UE00, imputation UE00000082.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011

Mme. CHRISTINE BOST